

Rwanda - Communiqué

Complicité de la France dans le génocide des Tutsis au Rwanda

samedi 6 avril 2024, par [Survie](#) (Date de rédaction antérieure : 5 avril 2024).

Alors qu'Emmanuel Macron s'exprimera en vidéo dimanche 7 avril, à l'occasion du début des 30^{es} commémorations du génocide des Tutsis au Rwanda, l'association Survie rappelle que l'Etat français est loin d'avoir reconnu toute son implication et que la justice se heurte encore à des zones d'ombre. Une nouvelle plainte va être déposée d'ici lundi pour continuer d'exiger la vérité et la justice à ce sujet.

L'Élysée a fait savoir qu'Emmanuel Macron diffusera le 7 avril une vidéo sur les réseaux sociaux, dans laquelle il affirme notamment que « la France, qui aurait pu arrêter le génocide avec ses alliés occidentaux et africains, n'en a pas eu la volonté ». Si cette déclaration va plus loin que celles effectuées notamment en 2019 et en 2021 par le président de la République, elle pose en creux un problème que l'Etat français ne veut toujours pas affronter, selon l'association Survie, qui décrypte depuis 40 ans les relations franco-africaines.

« Emmanuel Macron concède par petites touches que la France n'a pas été aussi irréprochable au Rwanda que le prétendaient ses prédécesseurs, explique Patrice Garesio, président de l'association. Mais ce type de déclaration en euphémisme vise à esquiver encore une fois le fond du sujet pour ménager la chèvre et le chou : l'Élysée cherche à répondre aux critiques que n'a pas éteintes le rapport de la commission Duclert, tout en évitant de reconnaître que la France a eu un rôle actif auprès des génocidaires avant, pendant et après le génocide, facilitant de fait sa réalisation. Nous avons accumulé suffisamment de preuves de cette complicité d'Etat pour refuser d'endosser ce rôle de chèvre. »

La justice administrative doit accéder à la requête déposée en 2023 par des rescapés et associations pour faire reconnaître la gravité des illégalités françaises, et leur caractère fautif, lors du soutien français à un régime qui a préparé puis exécuté un génocide [1] ; et [2]. Au pénal, une nouvelle plainte est en cours de dépôt par Maîtres Hector Bernardini et Jean Simon, concernant la mort mystérieuse de deux gendarmes français et de l'épouse de l'un d'eux, à Kigali dans les premières heures du génocide [[« Trente ans de silence radio sur trois morts français au Rwanda », Le Canard enchaîné, 3 avril 2024. Voir aussi le roman de Pierre Lepidi inspiré de ces faits, Murabehe (Ed. JC Lattès, 2023)]. Cette plainte, portée par des ayant-droits des victimes et par l'association Survie, vise à élucider enfin l'élimination des gendarmes Didot et Maïer.

Survie

P.-S.

- Survie. 5 avril 2024 :

<https://survie.org/themes/genocide-des-tutsis-au-rwanda/la-france-et-le-genocide-des-tutsis/article/genocide-des-tutsis-au-rwanda-la-france-n-a-pas-fini-de-dissiper-les-zones-d>

Notes

[1] « Génocide des Tutsis : des victimes demandent réparation à la France », Mediapart, 11 octobre 2023

[2] « La France et le génocide des Tutsis au Rwanda : le procès de la dernière chance », Mediapart, 5 avril 2024